

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210036

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210036 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA MODIFICATION DES IMMEUBLES SITUÉS AUX 3891 À 3899, RUE ETHEL ET 339 À 341, RUE HICKSON (FUTURS LOTS 4 968 539 ET 4 968 540) :

1. D'autoriser la modification des immeubles situés aux 3891 à 3899, rue Ethel et 339 à 341, rue Hickson (futurs lots 4 968 539 et 4 968 540);
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que la superficie des lots soit inférieure au minimum requis;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que la profondeur des lots soit inférieure au minimum requis;
4. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que la marge avant de l'immeuble situé sur le lot 4 968 540 (339 à 341, rue Hickson) soit nulle;
5. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que la marge arrière des immeubles soit nulle;
6. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que les marges latérales des immeubles soient nulles;
7. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que le nombre de logements soit supérieur au maximum autorisé pour l'immeuble situé au 3891 à 3899, rue Ethel ;
8. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que le rapport espace bâti / terrain soit supérieur au maximum autorisé;
9. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-76 du Règlement de zonage 1700, afin que le coefficient d'occupation du sol soit supérieur au maximum autorisé;
10. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1) à la condition que la corniche blanche séparant les deux étages de l'immeuble situé au 339 à 341, rue Hickson soit retirée. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 7 février 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification des immeubles situés aux 3891 à 3899, rue Ethel et 339 à 341, rue Hickson (futurs lots 4 968 539 et 4 968 540) » tiendra une assemblée publique de consultation **le lundi 5 mars 2012, à compter de 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

D'autoriser la transformation du garage situé au 339 à 341, rue Hickson en résidence rattachée à l'immeuble situé au 3891 à 3899, rue Ethel et autoriser la subdivision du lot actuel en deux, afin que l'immeuble situé au 339 à 341, rue Hickson soit sur un lot distinct de l'immeuble situé au 3891 à 3899, rue Ethel.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 16 février 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA12 210036
AVIS PUBLIC

